

Demandeurs d'asile : la solidarité comme fil rouge

Jeudi 18 mai 2017

Communiqué de presse de la Délégation socialiste française

En 2015, afin de répondre à l'urgence humanitaire à laquelle l'Italie et la Grèce devaient faire face avec un afflux de migrants sans précédent, les États membres ont accepté que 160 000 demandeurs d'asile, qui ont de grandes chances d'obtenir le statut de réfugiés, soient déplacés depuis ces deux pays vers d'autres États membres d'ici à septembre 2017, pendant le traitement de leur demande. Cette procédure porte le nom de « relocalisation ».

Depuis, malgré cet engagement des États membres à « relocaliser » 160 000 demandeurs d'asile depuis l'Italie et la Grèce, seules 18 000 personnes ont été prises en charge. C'est trop peu, trop lent.

Afin d'accentuer la pression sur les États membres qui n'honorent pas leurs engagements, les eurodéputés socialistes et radicaux ont soutenu, aujourd'hui, une résolution envisageant clairement des sanctions contre ceux qui s'affranchiraient de leur devoir de solidarité. Il est temps que ces derniers respectent leurs engagements. Aussi, nous nous félicitons de l'engagement de la Commission européenne à lancer des procédures en manquement à partir du mois de septembre prochain.

Il faut aussi penser sur le long terme : la relocalisation seule ne suffira pas. Nous devons garantir des voies d'entrée sûres et légales en Europe pour les migrants et les demandeurs d'asile. C'est la solution la plus adaptée afin de mettre un terme aux tragédies en Méditerranée. Nous avons besoin de règles communes, d'un véritable système d'asile européen et de politiques d'intégration dans les pays d'accueil. L'asile est un droit et une obligation internationale : le vote d'aujourd'hui montre que le Parlement européen a la volonté politique de le faire respecter.

[embed]<http://www.deputes-socialistes.eu/demandeurs-dasile-la-solidarite-comme-fil-rouge/>[/embed]